

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 février 2020
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DIX du mois de FÉVRIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 février 2020.

Présents : MM. FOURNIER, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MULLER, MATELIC, MUNIER, PELIZZARI et WATRIN.

Absent excusé : M. BOLTZ

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite l'autorisation d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise **le Président** à ajouter les points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

1.1 DB 2020-03 – Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de maîtrise foncière 2020-2024 – Passation d'une convention d'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer une convention d'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine afin :
 - o De définir les engagements et obligations que prendront la Communauté de Communes et l'EPFL en vue de la définition d'une politique foncière et de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de maîtrise foncière,
 - o Et de préciser les modalités de collaboration et de financement entre la Communauté de Communes et l'EPFL.
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention.

1.2 DB 2020-04 – Réhabilitation de 4 logements par la Société « Logi-Est » à Rombas, 11 rue Holgosse - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 269 080,00 euros souscrit par la Société « Logiest » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la réhabilitation de 4 logements à Rombas, 11 rue Holgosse,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et MOSELIS afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

1.3 DB 2020-05 – Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Mission de suivi et d'animation – Année 2020 - Demande de subvention auprès de l'ANAH

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la mission de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour l'année 2020, tel qu'indiqué ci-dessous,

Plan de financement prévisionnel au titre de l'année 2020

Coût de l'opération estimé en euros		100 000,00	
Origine du financement	Montant estimé en €	Participation en %	
CCPOM	20 000,00	soit 20 %	du montant total du coût
ANAH	80 000,00	soit 80 %	du montant total du coût
Coût total de l'opération estimé en TTC	100 000,00	soit 100 %	

- Et SOLLICITE, pour sa mise en œuvre, l'attribution de subventions auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.).

1.4 DB 2020-06 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 2 495 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

1.5 DB 2020-07 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 1 030 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

1.6 DB 2020-08 – Opération ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Ravalement de Façades, pour un montant total de 1 830 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

2.1 DB 2020-09 - Convention de mise à disposition de locaux destinés au fonctionnement de l'antenne du service emploi communautaire située à Moyeuve-Grande

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux destinés au fonctionnement de l'antenne du service emploi communautaire située à Moyeuve-Grande, ainsi que tous les documents y afférent.

2.2 DB 2020-10 - Mission Locale du Pays Messin – Détermination du montant de la cotisation annuelle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de participer financièrement au fonctionnement de la Mission Locale du Pays Messin,
- Et FIXE la cotisation 2020 à 79 195,60 €.

3.1 DB 2020-11 - Pacte Offensive Croissance Emploi – Convention avec la Région « Grand-Est »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de convention-cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi,
- PREND ACTE du fait que ce projet de convention est encore susceptible d'évoluer,
- DÉCIDE que le représentant de la Communauté de Communes appelé à siéger au comité de pilotage du POCE sera désigné après le renouvellement de l'assemblée communautaire,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention cadre ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier dans la mesure où les modifications susceptibles d'être encore apportées à ce projet de convention ne sont pas substantielles, étant précisé que dans le cas contraire, le bureau communautaire sera appelé à se prononcer sur la convention modifiée.

4.1 DB 2020-12 - Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) – Désignation d'un représentant de la CCPOM à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentant de la CCPOM à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale de la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) : Monsieur Vincent MATELIC.

5.1 DB 2020-13 - Gestion des déchets – Convention avec l'éco organisme « Eco-TLC » - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler le partenariat avec l'Eco organisme « Eco-TLC » pour la période 2020-2022,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

6.1 DB 2020-14 - Relais Assistants Maternels – Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle - Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », permettant la déclaration dématérialisée et sécurisée de données,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet, le contrat de service pris en application de cette convention et tous les documents y afférent.

7.1 DB 2020-15 - Construction d'une « Maison de Services au Public » à Sainte Marie aux Chênes – Attribution des marchés de travaux

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir les offres présentées par les entreprises suivantes pour les travaux de construction d'une maison des services au public sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes :

ANNEXE 1 - OFFRES RETENUES			OFFRES RETENUES	
		ENTERRPRISES	€ Ht	€ TTC
LOT 01	VRD-ESPACES VERTS (avec PSE1, TO1 et TO2)	AJTP	165 852,50	199 023,00
LOT 02	GROS ŒUVRE	ALBIZZATI	256 000,00	307 200,00
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE	LEFEVRE	66 435,20	79 722,24
LOT 06	ISOLATION TEHERMIQUE EXTERIEURE	BATI CLAIR	29 435,00	35 322,00
LOT 07	PLATRIERIE-ISOLATION INTERIEURE	BATI CONCEPT	48 787,00	58 544,40
LOT 09	ELECTRICITE	COME	69 878,39	83 854,07
LOT 10	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE - SANITAIRES	LORRAINE ENERGIE	94 990,00	113 988,00
LOT 11	PEINTURE-SOLS SOUPLES	APPLICATION PEINTURE LORRAINE	28 884,40	34 661,28
LOT 12	SOLS DURS-FAIENCE	NASSO CARRELAGE	14 092,00	16 910,40
			774 354,49	929 225,39

- DÉCLARE les lots N° 3 Charpente, N° 4 Couverture et N° 8 Menuiseries intérieures, infructueux au regard du déficit d'offres remises et de prix inacceptables, et de relancer la procédure de consultation sur la même base,
- DÉCIDE d'engager une négociation technique et financière sur les Lots N° 12 Sols durs-faïence et N° 13 Ascenseur,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement des différents lots attribués dans le cadre de ce marché.

8.1 DB 2020-16 - Personnel communautaire - Contrat d'assurance groupe « Risques Prévoyance » - renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2021, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2021,
- DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la prise en charge de participation financière de la Communauté de Communes,
- Et AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DB 2020-17 - Protection et mise en valeur de l'Environnement – Projet de liaison cyclable Rombas-Amnéville – Demande de subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour financer la réalisation d'une liaison cyclable entre la gare de Rombas et Amnéville,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

DB 2020-18 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société « NAPOLI FRERES »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retirer sa décision en date du 13 janvier 2020 relative à la cession d'une parcelle de terrain située sur le Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » au profit de société « NAPOLI FRERES »,

- DÉCIDE de céder les parcelles cadastrées section 6 n° 159 d'une superficie de 6607 m² et section 4 n° 75 d'une superficie de 655 m², au profit de la société « NAPOLI FRERES », domiciliée à ROMBAS (57120), 29A rue de Verdun, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession conformément à l'estimation des services du Domaine en date du 12 avril 2019 soit 23,00 €/m² HT,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 % soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société NAPOLI FRERES de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente à passer avec la société NAPOLI FRERES ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

9. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/01/2020
- Tableau de bord financier au 31/01/2020
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/12/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/01/2020
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/01/2020
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/01/2020
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/01/2020
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/12/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

Rombas, le 14 février 2020

Le Président



Lionel FOURNIER

